

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 6 avril 2021 par voie de visioconférence, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire, laquelle est diffusée en direct sur la plateforme Zoom, enregistrée et publiée sur le site Internet de la municipalité.

Étaient présents : Diane Tremblay
Emmanuel Deschênes
Johnny Gauthier
Sylvie Bolduc
Mario Desmeules

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION POUR LA TENUE DE LA SÉANCE PAR VISIOCONFÉRENCE
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021
4. ADOPTION DES COMPTES
5. DÉPÔT MODIFICATION AU RÔLE
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2021-109 — PROMENADE DU CENSITAIRE, DOMAINE SEIGNEURIE
7. DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE NO DMR2021-16 — DOMAINE CHARLEVOIX
8. RÉOLUTION D'APPUI — ENTREPRISES AMALTIS INC.
9. MANDAT ÉVALUATION 83, CAP-AUX-OIES
10. MANDAT INGÉNIEUR — ESCALIER PLAGE DE CAP-AUX-OIES
11. RÉOLUTION D'EMBAUCHE AU POSTE DE MÉCANICIEN OPÉRATEUR
12. INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE REMPLACEMENT DU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
13. RÉOLUTION POUR ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE INCENDIE
14. REPRÉSENTATION
15. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

49-04-21 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

50-04-21 Résolution pour tenue de la séance par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours ;

CONSIDÉRANT le décret 489-2021 du 31 mars 2021 qui renouvelle cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours, soit jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, que celle-ci soit diffusée simultanément sur la plateforme Zoom afin que la population puisse y assister en direct et interagir lors de la période de questions.

51-04-21 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2021

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

52-04-21 Adoption des comptes

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

| | |
|---|---------------------|
| A.TREMBLAY ET FRÈRES | 542,79 \$ |
| BELL CANADA | 441,47 \$ |
| BELL MOBILITÉ CELL. (LG-DT-PT) | 115,99 \$ |
| CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE CHARLEVOIX (BRIGADES) | 50,00 \$ |
| CORPORATE EXPRESS | 238,09 \$ |
| DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY | 18,56 \$ |
| DÉRY TÉLÉCOM | 74,68 \$ |
| ÉQUIPEMENT GMM INC. | 383,45 \$ |
| ÉNERGIE SONIC | 3 973,99 \$ |
| GESTION DU FONDS (MUTATIONS) | 100,00 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 82,22 \$ |
| LE SEMAINIER PAROISSIAL | 270,19 \$ |
| MAÇONNERIE G. TREMBLAY | 1 892,49 \$ |
| MJS INC. (MARS-AVRIL) | 900,82 \$ |
| MONBURO.CA | 79,78 \$ |
| PG SOLUTIONS | 1 179,37 \$ |
| PUROLATOR | 10,92 \$ |
| S.DUCHESNE | 103,41 \$ |
| TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCAT | 2 188,22 \$ |
| VISA (timbres, Slack, don funérailles, Chambre de commerce) | 1 030,04 \$ |
| | 13 676,48 \$ |

SÉCURITÉ PUBLIQUE

| | |
|--------------------------|-------------|
| ARÉO-FEU | 1 647,88 \$ |
| BELL CANADA | 94,78 \$ |
| BRIGADE DES POMPIERS | 5 783,17 \$ |
| COMMUNICATION CHARLEVOIX | 891,06 \$ |

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY | 14,97 \$ |
| ÉNERGIES SONIC | 916,45 \$ |
| EXTINCTEURS CHARLEVOIX | 145,56 \$ |
| GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES | 196,38 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 1 053,50 \$ |
| INFO PAGE | 99,92 \$ |
| PRONATURE (ÉQUIPEMENT RAQUETTES) | 114,87 \$ |
| RADIOCOMMUNICATION | 296,50 \$ |
| VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL | 2 506,76 \$ |
| | <hr/> |
| | 13 761,80 \$ |

VOIRIE-TRANSPORT

| | |
|--------------------------------|--------------|
| ATELIER S.C CONCEPT | 114,98 \$ |
| BELL MOBILITÉ CELL (GB-PB-CG) | 115,99 \$ |
| BELL CANADA | 94,78 \$ |
| DANIEL GAUDREAU | 914,05 \$ |
| DAVID VILLENEUVE PHARMACIEN | 19,99 \$ |
| DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY | 25,87 \$ |
| ESSO | 7 306,04 \$ |
| EXCAVATION JONATHAN BOIVIN | 4 500,00 \$ |
| F.MARTEL | 503,82 \$ |
| GARAGE EDMOND BRADET | 220,73 \$ |
| GARAGE GUY GAUTHIER | 706,81 \$ |
| GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES | 1 024,35 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 1 186,15 \$ |
| MINI EXCAVATION HDF | 597,87 \$ |
| PUROLATOR | 12,91 \$ |
| QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY | 973,24 \$ |
| RADIOCOMMUNICATION | 296,50 \$ |
| RÉAL HUOT | 476,62 \$ |
| SIGNIS | 438,05 \$ |
| UNI SELECT (BUMPER TO BUMPER) | 317,78 \$ |
| | <hr/> |
| | 19 846,53 \$ |

ÉCLAIRAGE DES RUES

| | |
|--------------|--------------------|
| HYDRO-QUÉBEC | 1 110,93 \$ |
| S.CÔTÉ | 551,88 \$ |
| | <hr/> |
| | 1 762,81 \$ |

AQUEDUC

| | |
|-------------------------|---------------------|
| BELL MOBILITÉ | 34,50 \$ |
| BUREAU VÉRITAS (MAXXAM) | 458,45 \$ |
| GAÉTAN BOLDUC | 9 557,53 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 1 209,91 \$ |
| PUROLATOR | 22,04 \$ |
| RÉAL HUOT | 576,76 \$ |
| | <hr/> |
| | 11 859,19 \$ |

ASSAINISSEMENT DES EAUX

| | |
|--|--------------------|
| BELL CANADA | 94,37 \$ |
| BUREAU VÉRITAS | 140,27 \$ |
| CÉGEP SHAWINIGAN (FORMATION PATRICK-PIERRE-LUC) | 5 600,00 \$ |
| CLAUDE GAUTHIER (LOCATION MOTONEIGE) | 345,00 \$ |
| DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY | 3,29 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 2 159,08 \$ |
| PRODUITS BCM | 97,29 \$ |
| PUROLATOR | 6,96 \$ |
| | <hr/> |
| | 8 446,26 \$ |

GESTION DES DÉCHETS

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| MRC CHARLEVOIX (BACS CUISINE) | 48,72 \$ |
| | <u>48,72 \$</u> |

TOURISME, LOISIRS ET CULTURE

| | |
|---|--------------------|
| BELL | 101,68 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | 982,73 \$ |
| PAROISSE ST-FRANCOIS D'ASSISE (DÉNEIGEMENT) | 3 500,00 \$ |
| | <u>4 584,41 \$</u> |

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

| | |
|----------------------|--------------------|
| INTÉRÊTS DU 15 AVRIL | 4 494,36 \$ |
| | <u>4 494,36 \$</u> |

DONS

| | |
|--------------------------|------------------|
| ANDRÉA MALTAIS-MC NICOLL | 250,00 \$ |
| CYNTHIA ROCHEFORT | 250,00 \$ |
| | <u>500,00 \$</u> |

TRAVAUX TECO

| | |
|--|--------------------|
| COMITÉ ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX (PLAGES JEAN XXIII) | 1 750,00 \$ |
| COMMUNICATION CHARLEVOIX | 1 184,10 \$ |
| | <u>2 934,10 \$</u> |

DÉGRILLEUR

| | |
|--------------------|--------------------|
| TETRA TECH QI INC. | 3 570,12 \$ |
| | <u>3 570,12 \$</u> |

85 384,78 \$

Dépôt modification au rôle

La directrice générale dépose la modification au rôle en date du 24 mars 2021, lequel se lit comme suit :

| | |
|----------------------------|----------------|
| Avant modification : | 312 625 700 \$ |
| Modifications 24-03-2021 : | 5 592 600 \$ |
| Après modification : | 318 218 300 \$ |

53-04-21 Demande de dérogation mineure n° 2021-109 Promenade du Censitaire, Domaine de la Seigneurie

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure n° DM 2021-109, étant située sur le lot 6 391 778, Promenade du Censitaire, Domaine de la Seigneurie aux fins d'autoriser la construction d'un garage en cour avant, face au bâtiment principal, contrairement à l'interdiction stipulée à l'article 5.2.1, alinéa 3e, intitulé « Constructions et aménagements permis dans les cours » du règlement de zonage no 117-11 de la municipalité des Éboulements;

CONSIDÉRANT que le demandeur mentionne qu'il n'est pas possible d'implanter le garage en cours latérale étant donné la morphologie du terrain (pentes abruptes et largeur du lot), lequel est appuyé par le promoteur;

CONSIDÉRANT qu'après étude du dossier, les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser la demande pour les raisons suivantes :

- Possibilités présentes sur le terrain afin que le garage puisse être implanté en cour latérale;
- La demande déroge à deux articles du règlement, soit l'implantation du garage en cour avant et positionné face au bâtiment principal;
- Le garage serait apparent de la voie publique, cacherait la propriété et aurait un impact négatif sur le paysage;
- Aucune dérogation n'a été accordée pour un garage en cour avant et face au bâtiment principal, ce qui causerait un précédent au niveau de cette réglementation.

EN CONSÉQUENCE, à la suite du vote des conseillers, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à la majorité des conseillers présents,

- **QUE** la demande de dérogation mineure n° DM2021-109 soit refusée.

54-04-21 Demande de modification règlementaire N° DMR2021-16 — Domaine Charlevoix

CONSIDÉRANT la demande de modification règlementaire no DMR2021-16 dans le Domaine Charlevoix aux fins d'offrir davantage de terrains admissibles à la location touristique, usage permis que dans la zone V-09;

CONSIDÉRANT que le promoteur souhaite ajouter près d'une vingtaine de terrains admissibles à la location touristique dans la zone V-01, afin de répondre à la demande de la clientèle qui désire faire de la location touristique, tout en conservant six terrains résidentiels situés à l'extrémité sud du chemin du Domaine-Charlevoix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude du dossier, le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande de modifications règlementaire pour les raisons suivantes :

- Le Domaine Charlevoix est un milieu propice au développement touristique plutôt qu'à l'établissement de résidences permanentes;
- Il est actuellement déjà composé en majorité de propriétés locatives;
- C'est une compagnie qui gère la location touristique et elle a en place des mécanismes de contrôle pour gérer le bruit que pourraient occasionner les locataires, ce qui amène un meilleur contrôle de l'usage et de la cohabitation avec les résidents permanents.

EN CONSÉQUENCE, à la suite du vote des conseillers et des conseillères, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à la majorité des conseillers présents,

- **QUE** la demande de modification règlementaire n° DMR2021-16 soit acceptée.

55-04-21 Résolution d'appui — Entreprises Almatix inc.

CONSIDÉRANT le projet de l'entreprise Almatix Inc. de déposer une demande de micro-culture de cannabis à Santé Canada, et ce, au 2728, route du Fleuve;

CONSIDÉRANT que cette activité est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le promoteur désire recevoir une confirmation de réception d'un avis aux autorités locales afin de compléter ses démarches auprès de Santé Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire Pierre Tremblay à signer ladite confirmation de réception.

56-04-21 Mandat évaluation 83, Cap-au-Oies

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'intention d'acquérir un terrain afin de régulariser la circulation et le stationnement dans le secteur de la plage de Cap-aux-Oies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De mandater Linda Gauthier, directrice générale, afin désigner un évaluateur pour procéder à l'évaluation du 83, Cap-aux-Oies.

57-04-21 Mandat ingénieur – Escalier plage de Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'escalier actuellement pour accéder à la plage de Cap-aux-Oies et que la municipalité désire rendre son accès sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que la construction d'un escalier nécessite un plan d'ingénierie au préalable afin de répondre aux normes de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De mandater Linda Gauthier, directrice générale, afin désigner un ingénieur pour procéder à l'élaboration d'un plan pour la construction de l'escalier d'accès à la plage de Cap-aux-Oies.

58-04-21 Résolution d'embauche au poste de mécanicien opérateur

CONSIDÉRANT que la municipalité a publié une offre d'emploi afin de pourvoir au poste de mécanicien opérateur;

CONSIDÉRANT les candidats retenus par le comité de sélection formé du maire Pierre Tremblay et du directeur des travaux publics Grégoire Bouchard;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des entrevues, le candidat Keven Deschênes a été retenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'embaucher Keven Deschênes au poste de mécanicien opérateur avec entrée en fonction le 1^{er} mai 2021.

59-04-21 Inscription aux activités de remplacement du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser Linda Gauthier, directrice générale, à s'inscrire aux activités de remplacement du congrès de l'ADMQ étant donné les mesures mises en place occasionnées par la COVID-19.

60-04-21 Résolution pour l'acquisition d'habits de combat pour le service incendie

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'acquérir quatre habits de combat de remplacement pour le service incendie auprès de CMP Mayer au coût de 1 582 \$ chacun avant taxes pour un total de 6 328 \$.

Représentation

Diane Tremblay, conseillère, invite la population à se rendre à la bibliothèque le dimanche de 13 h à 15 h 30 selon les règles sanitaires en vigueur.

Questions de citoyens

La période de questions se déroule en direct au moyen de la plateforme Zoom. Celle-ci débute à 20 h30 et se termine à 21 h 46.

Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

61-04-21 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 47 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Pierre Tremblay
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière